

Nantes, le 17 octobre 2019

Assemblée régionale des 17 et 18 octobre

La Région confirme la baisse de ses dépenses de fonctionnement

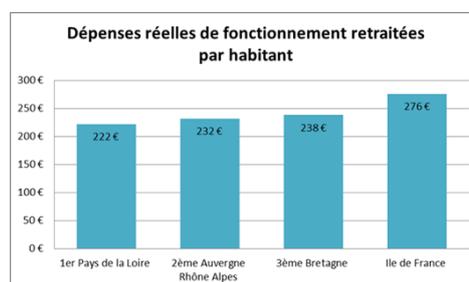
L'assemblée régionale des Pays de la Loire est réunie en séance plénière du 17 et 18 octobre, pour examiner la décision modificative n°3 ainsi que les principales orientations du futur budget primitif pour 2020 soumises au vote du Conseil régional en décembre prochain.

En présentant la stratégie budgétaire régionale, Laurent Dejoie, président de la commission finances, a confirmé une baisse des dépenses de fonctionnement, à hauteur de -1,04 % depuis 2015. Une double occasion : celle d'une mise au point à la suite des communiqués de la Cour des Comptes, et la confirmation de l'action régionale en faveur d'une gestion responsable du budget de la collectivité et de l'argent des Ligériens.

En effet, dans une analyse diffusée fin septembre 2019, la Cour des Comptes mentionne une augmentation de 8,8% (entre 2015 et 2018) des dépenses réelles de fonctionnement pour les Pays de la Loire. Ce chiffre ne tient malheureusement pas compte des retraitements validés par la Préfecture de Région et signalés par la Région par un courrier du 26 juillet 2019.

A périmètre constant, la Région des Pays de la Loire confirme donc la baisse de son train de vie et, plus globalement, de ses dépenses réelles de fonctionnement à hauteur -1,04% depuis 2015.

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement place d'ailleurs la Région des Pays de la Loire au premier rang des Régions avec le plus faible niveau de dépenses de fonctionnement par habitant (222€ par an et par habitant).



* Source : Régions de France – chiffres CA 2018

Par ailleurs, cette même analyse de la Cour établit des comparaisons entre les Régions, sans tenir compte du fait que certaines Régions ne se sont pas engagées financièrement dans le plan 500 000 formations et le plan investissement compétences (PIC), ce qui représente pour les Pays de la Loire un volume de 70,3M€ (sur la période considérée).

Enfin, la Région des Pays de la Loire, seule Région métropolitaine engagée dans la démarche de certification, poursuit des efforts d'envergure pour assurer la fiabilisation de ses comptes.

Contact presse

Gwenola Cariou Huet : gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 65 / 06 82 80 18 92